



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018

PRENEZ AVIS que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier déposera le rapport financier 2018 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le rapport du vérificateur, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 13 mai 2019, à 19 h 30, en la salle du conseil, au Centre Harpell, 60, rue St-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 6 mai 2019

Me Catherine Adam, OMA
Greffière